



VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2023

Date de convocation
01/04/2023

Nombre de Conseillers
municipaux :

En exercice : 25
 Présents : 21
 Absents : 4
 Absents représentés : 4
 VOTANTS : 25

Secrétaire de séance :
Madame Karine NEIL

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
 Mme Corinne TIQUET, M. Sébastien DERACHE, Mme Valérie MAUGARD et
 M. Pierrick GARNIER, Adjoint au Maire,
 M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, M. Michel MEYER, M. Fabrice RIMBAUT, Mme Karine NEIL, M. Lucien CAILLOU, Mme Iléana EFRIM, Mme Delphine MAZURE, M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY, Mme Sandrine GOUX, M. Sébastien LEFEVRE, M. Pascal CAUJOLLE, Mme Jocelyne THOUROT et Monsieur Dominique DESLAGE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Brigitte BARDINA (pouvoir à Annick SAINT-MARS),
 Mme Lélia STADLER (pouvoir à Pierrick GARNIER),
 Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF (pouvoir à Valérie MAUGARD),
 Mme Céline MACHY (pouvoir à Corinne TIQUET).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 04

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, **Mme Karine NEIL** comme Secrétaire de Séance ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2023-04-01 :

Pris acte de l'installation de Madame Jocelyne THOUROT et de Monsieur Dominique DESLAGE dans leurs fonctions de conseillers municipaux et du nouveau tableau du conseil municipal, à la suite de la démission de Madame Annick LHOSTE et de Monsieur Eric CAVERS ;

Par délibération n° 2023-04-02 :

Fixé, à l'unanimité, à 5 le nombre d'adjoints au maire ;

Par délibération n° 2023-04-03 :

- Décidé, à la majorité (22 voix pour et 3 abstentions), que le nouvel adjoint prendra place au dernier rang des adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal,
- Décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,
- Procédé à l'élection de Fabrice RIMBAUT aux fonctions d'Adjoint au Maire comme suit :

<i>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :</i>	3
<i>Nombre de votants :</i>	22
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	22
<i>Majorité absolue :</i>	12

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus
RIMBAUT Fabrice	22

- Pris acte du nouveau tableau du conseil municipal ;

Par délibération n° 2023-04-04 :

Décidé, à l'unanimité, de :

- Fixer à 12 le nombre de membres du CCAS,
- Procéder par un vote à main levée,
- Désigner Madame Jocelyne THOUROT membre élu au sein du Centre communal d'Action Sociale.

Par délibération n° 2023-04-05 :

Décidé, à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée et de désigner Monsieur Fabrice RIMBAUT comme délégué titulaire et Monsieur Bernard DIONNET comme délégué suppléant afin de siéger au Syndicat Intercommunal d'Energie du grand Etampois (SIEGE) ;

Par délibération n° 2023-04-06 :

Approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion de la commune établi par M. le Trésorier d'Etampes pour l'exercice 2022 comme suit :

Résultats de l'exercice 2022	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT EXERCICE
FONCTIONNEMENT	4 389 726.30 €	4 764 742.71 €	375 016.41 €
INVESTISSEMENT	1 135 094.29 €	1 825 511.67 €	690 417.38 €

Résultats de clôture 2022	RESULTAT CLOTURE 2021	RESULTAT EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT	2 157 873.98 €	375 016.41 €	2 532 890.39 €
INVESTISSEMENT	352 340.66 €	690 417.38 €	1 042 758.04 €

Par délibération n° 2023-04-07 :

Sous la présidence de Madame Corinne TIQUET, Monsieur le Maire sorti, adopté à l'unanimité, le compte administratif de la commune établi par M. le Maire pour l'exercice 2022 ;

Le résultat de l'exercice 2022 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 690 417.38 € pour la section d'investissement, et un excédent de 375 016.41 € pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître un excédent d'investissement de 1 042 758.04 € et un excédent de fonctionnement de 2 532 890.39 €.

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion du Trésorier.

Par délibération n° 2023-04-08 :

Approuvé, à l'unanimité, après constatation du résultat de Fonctionnement du Compte Administratif de l'année antérieure, l'affectation telle que proposée ci-dessous :

Résultat de l'exercice de la section de Fonctionnement	375 016.41 €
Résultats antérieurs reportés de la section de fonctionnement	2 157 873.98 €
Résultat de Fonctionnement à affecter	2 532 890.39 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	1 042 758.04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 338 793.26 €
Affectation en réserve R1068 en investissement	200 000.00 €
Affectation en section de fonctionnement R 002	2 332 890.39 €

Par délibération n° 2023-04-09 :

Fixe, à la majorité (22 voix pour et 3 contre), le taux des taxes directes locales, comme suit :

	Taux 2023
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	33,17 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	60,32 %
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	12,14 %

Par délibération n° 2023-04-10 :

Approuvé, à l'unanimité, les tarifs de TLPE applicables sur leur territoire à partir du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

ENSEIGNES			DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support non numérique)		DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE ENSEIGNES (support numérique)	
Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie de 12 m ² à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
13.41	26.82	53.64	17.30	34.60	51.90	103.80

Par délibération n° 2023-04-11 :

Approuvé, le budget primitif 2023 de la commune par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement tel que présenté somme suit :

La section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) présente en dépenses un montant 4 054 720.55 € et en recettes un montant de 6 387 611.08 €, soit un suréquilibre de 2 332 890.53 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023		VOTE
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 093 906.00 €	Unanimité
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 020 000.00 €	Unanimité
Chapitre 014 - Atténuation de produits	201 070.00 €	Unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	392 710.74 €	Unanimité
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	305 200.00 €	Unanimité
Chapitre 66 - Charges financières	39 833.81 €	Unanimité
Chapitre 67 - Charges spécifiques	2 000.00 €	Unanimité
	4 054 720.55 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023		VOTE
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement	2 332 890.39 €	Unanimité
Chapitre 013 - Atténuation de charges	20 000.00 €	Unanimité
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	17 271.69 €	Unanimité
Chapitre 70 - Produit des services	195 300.00 €	Unanimité
Chapitre 73 - Impôts et taxes	644 847.00 €	Unanimité
Chapitre 731 - Fiscalité locale	2 929 243.00 €	Majorité (22 pour / 3 contre)
Chapitre 74 - Dotations et participations	229 569.00 €	Unanimité
Chapitre 75 - Produit de gestion courante	18 490.00 €	Unanimité
	6 387 611.08 €	

La section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 2 360 621.81 € (dont 480 712.68 € de restes à réaliser en dépenses et 141 919.42 € de restes à réaliser en recettes).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		VOTE
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	17 271.69 €	Unanimité
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	80 867.04 €	Unanimité
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	161 470.24 €	Unanimité
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	180 000.00 €	Unanimité
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 786 012.84 €	Majorité (22 pour / 3 contre)
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	135 000.00 €	Unanimité
	2 360 621.81 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023		VOTE
Chapitre 001 - Solde d'exécution	1 042 758.04 €	Unanimité
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	392 710.74 €	Unanimité
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	650 073.62 €	Unanimité
Chapitre 10 - Dotation, fond divers Dont 1068 (200 000€)	275 079.41 €	Unanimité
	2 360 621.81 €	

Par délibération n° 2023-04-12 :

a) Approuvé comme suit le montant des subventions 2023 aux associations Morignacoises :

Associations	Proposition en €	VOTE	Ne prend part au vote
AAPMA	1 000	Unanimité des votants	E. Weigant F. Rimbaut
ADEM	200	Unanimité des votants	
ALPERE Morigny	200	Unanimité des votants	
AMAP Paniers	100	Unanimité des votants	
ANGATA SOUND	1 500	Unanimité des votants	
BADMINTON	1 000	Unanimité des votants	
CYCLO CLUB MORIGNY	550	Unanimité des votants	
FOOTBALL CLUB	1 800	Unanimité des votants	
FUSION DANSE	400	Unanimité des votants	
GYM'S CLUB	1 500	Unanimité des votants	
JUDO CLUB	1 500	Unanimité des votants	
LES LOUPETTES	300	Unanimité des votants	S. Paul-Le Garff
LOISIRS ET CULTURE	1 000	Unanimité des votants	
MORYCANTE	300	Unanimité des votants	
PASTASCIUTTA	300	Unanimité des votants	C. Tiquet
PETANQUE	100	Unanimité des votants	
PETITS MORIGNACOIS	600	Unanimité des votants	
PETITS PAS	1 500	Unanimité des votants	
PLEINE LUNE	250	Unanimité des votants	
RANDONNEURS DE L'ESSONNE	600	Unanimité des votants	
RESTONS JEUNES	500	Unanimité des votants	
TAE KWON DO	1 000	Unanimité des votants	
TAROT CLUB	400	Unanimité des votants	
TEAM BASKET	4 000	Unanimité des votants	
TENNIS CLUB	1 500	Unanimité des votants	S. Derache
TENNIS DE TABLE	300	Unanimité des votants	
VADE RETRO SATANAS	500	Unanimité des votants	
TOTAL	22 900		

b) Décidé, à l'unanimité, de verser aux coopératives des écoles de Morigny-Champigny pour l'année 2023 les subventions pour un montant total de 10 660 €, soit 26 € par enfant, comme suit :

Ecole	Effectifs au 14/02/2023	Subvention
Elémentaire A. Daudet	129	3 354.00 €
Elémentaire Chateaubriand	136	3 536.00 €
Maternelle J. de la Fontaine	63	1 638.00 €
Maternelle C. Perrault	82	2 132.00 €

Par délibération n° 2023-04-13 :

Attribuer, à l'unanimité des votants (M. Leclerc ne prenant pas part au vote), une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l'association MACVA 91.

Par délibération n° 2023-04-14 :

Décidé à l'unanimité, de :

- Approuver l'acquisition sous la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de la construction Rue des Ponts à Morigny-Champigny, réalisée par la société CONTINENTAL FONCIER, pour un montant de 450 000 € HT,
- Dire que l'acte authentique sera signé en l'étude de Maître Kneppert, notaire à Etampes,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents en découlant,
- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 23, article 2313.

Pris connaissance des décisions du Maire :

D2023-FIN-06 : Signature d'un engagement avec le cabinet ALTEREA, dans le cadre de la réalisation d'un audit énergétique et technique au complexe sportif - 5 008.56 € TTC

Pris connaissance des informations suivantes :

- Remise le 7 avril du chèque symbolique correspondant à la subvention accordée par la Région Ile-de-France d'un montant 1 million d'euros pour le projet de Quartier Innovent et Ecologique du centre bourg ;
- L'organisation de visites du chantier des fouilles du site de l'ancienne école A. Daudet ;
- Manifestations du week-end sur la commune : Open de Billard et Chasse aux œufs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 21 heures 40.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au registre des délibérations de la commune

Fait à Morigny-Champigny, le 11 avril 2023
Le Maire,
Bernard DIONNET



